

Suspendre un contrat location

V1 06/2021



Suspendre

Reprendre



Objectif:

- Règle de suspension
- Suspendre pendant une période un contrat de location.
- Remettre en facturation un contrat suspendu.
- Extraction des contrats suspendus sous BI4.2
- Cas particulier:
 - Facturation EHPAD et HAD
 - Suspension à la ligne pour un contrat



Règle de suspension

La facturation de base se fait à la semaine pour les PHIEs et les caisses mutuelles (SECU).

Concernant les EHPAD, et les collectivités celles-ci sont généralement en facturation à la journée.

Lors de la suspension M3 prends en compte le critère de facturation suivant le client.

La suspension doit **OBLIGATOIREMENT** se faire avant la date de facturation des périodes concernées.

La date de suspension doit être renseigne à la date du dernier jour à facturer.

Si un client est facturé sur une base de tarification à la semaine, toute semaine commencée est entièrement due.

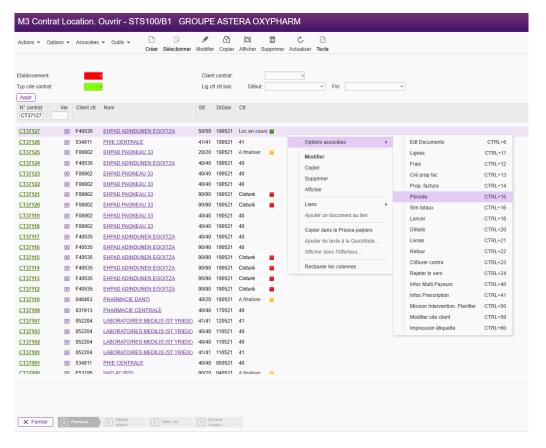


Suspendre un contrat de location

La suspension doit **OBLIGATOIREMENT** se faire avant la date de facturation des périodes concernées.

A partir de la fenêtre Contrat Location Ouvrir (STS100/B1) de la ligne d'en-tête du contrat faire un clique

droit Option associées = > Période

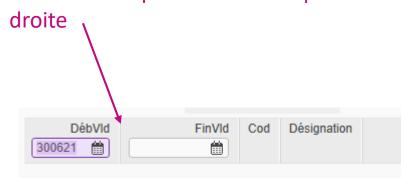


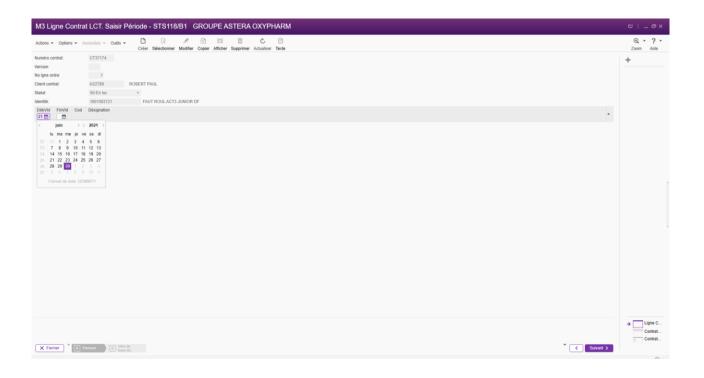


Une nouvelle fenêtre s'ouvre (STS118/B1), cliquer soit dans le champ vide ou soit sur le calendrier

- Choisir la date de début
- Choisir la date de fin (si vous ne connaissez pas la date de fin mettre **999999**)
- Cliquer sur l'icone <u>CRÉER</u> en haut

Pour agrandir la zone de date, il faut se mettre sur la barre qui sépare les colonnes. En restant cliquer dessus la déplacer vers la

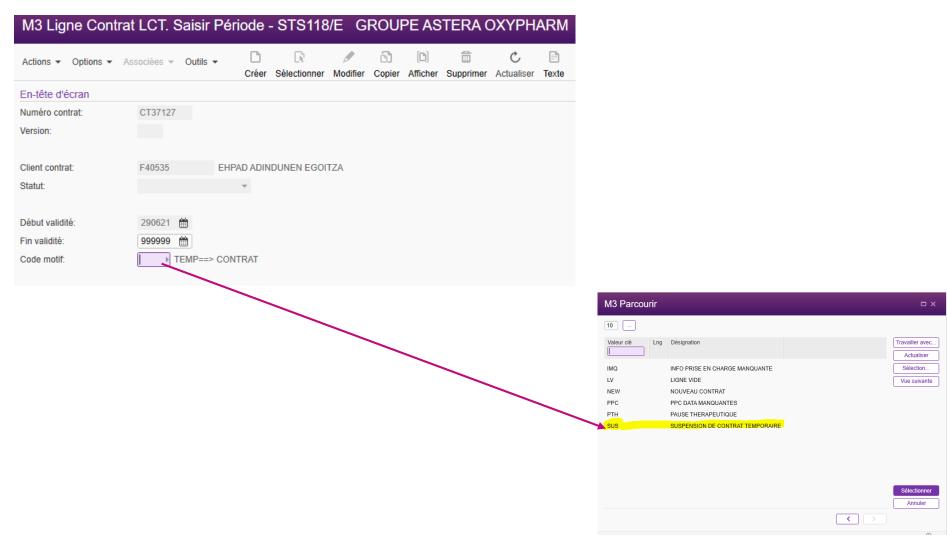




ATTENTION: La date de suspension doit être renseigne à la date du dernier jour à facturer. Si un client est facturé sur une base de tarification à la semaine, toute semaine commencée est entièrement due.

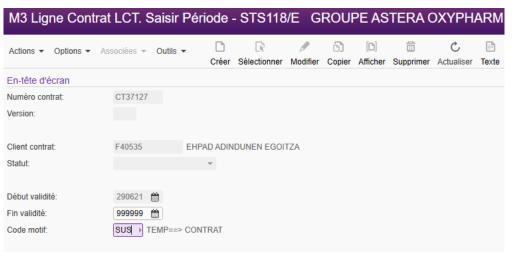


Une fenêtre s'ouvre en vous indiquant la période de début et de fin. Dans la case <u>Code motif</u>: faire <u>F4</u> et choisir <u>SUS</u>
Puis faire <u>Suivant</u>



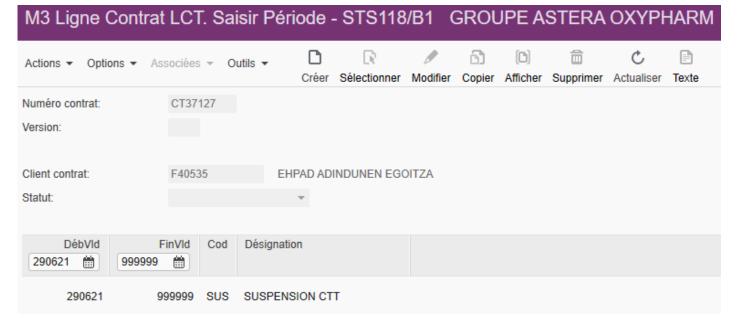


Faire **Suivant**



Une ligne de validation de suspension de contrat apparait.

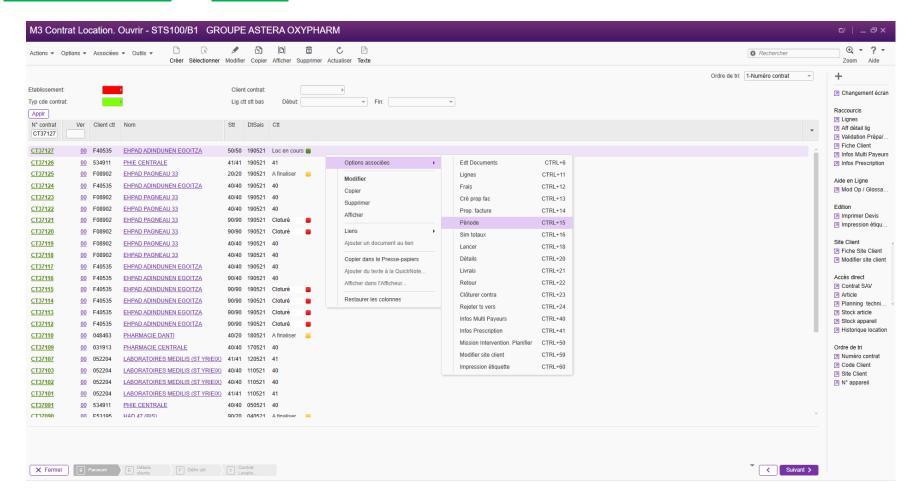
Faire Fermer





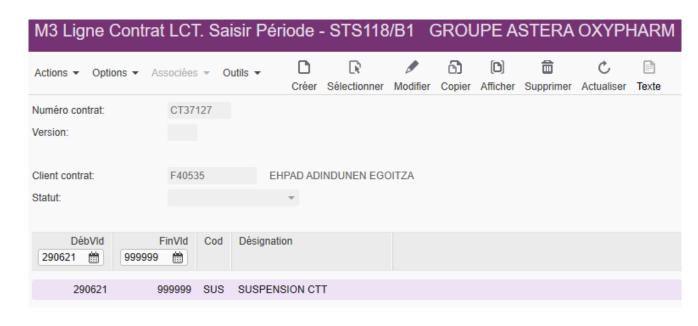
Retirer la suspension de contrat

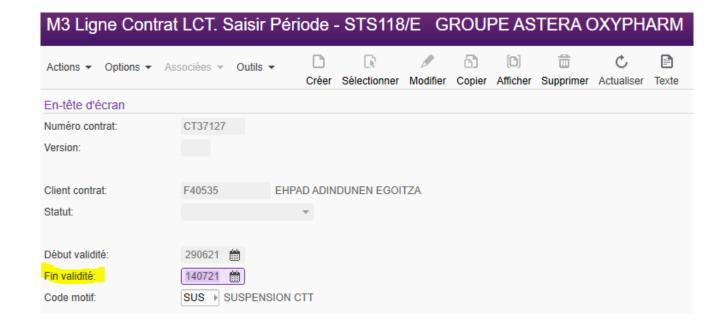
A partir de la fenêtre <u>Contrat Location Ouvrir (STS100/B1)</u> de la ligne du contrat faire un clique droit **Option associées = > Période**





Faire un double clique sur la ligne de suspension de contrat.





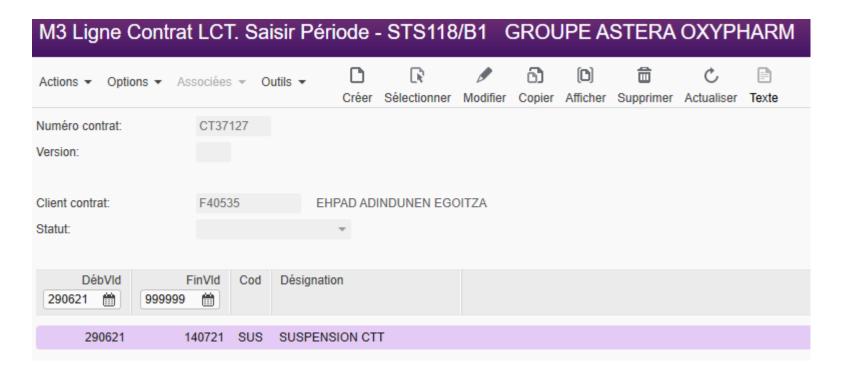
Mettre la date de fin de suspension de contrat.



La ligne est avec la période de début et de fin. La facturation reprends le lendemain de la date de fin de suspension.

Ex:

- Si on suspend un contrat le 29/06, la facturation va jusqu'au 29/06 inclus, si facturation à la journée. Sinon toute semaine commencé est due.
- Si on retire la suspension à la date du 14/07, la facturation reprends le 15/07.

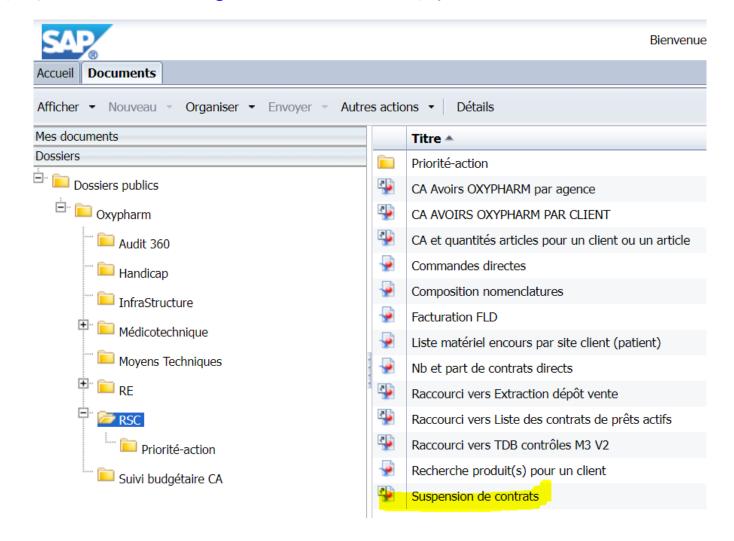




Extraction sous BI4.2

A partir de BI (http://businessintelligence:8080/BOE/BI), pouvez faire une extraction des contrats

suspendus





Cas particulier

- Pour la facturation à la journée des SMS (EPHAD, HAD, Collectivités) la facturation prends en compte jusqu'au jour de suspension.
- Pour une suspension à la ligne, se mettre sur la fenêtre <u>Contrat Location Ouvrir (STS101/B1)</u>,
 sélectionner la ligne portant le prix et faire un clique droit <u>Option associées</u> = > <u>Période</u>

